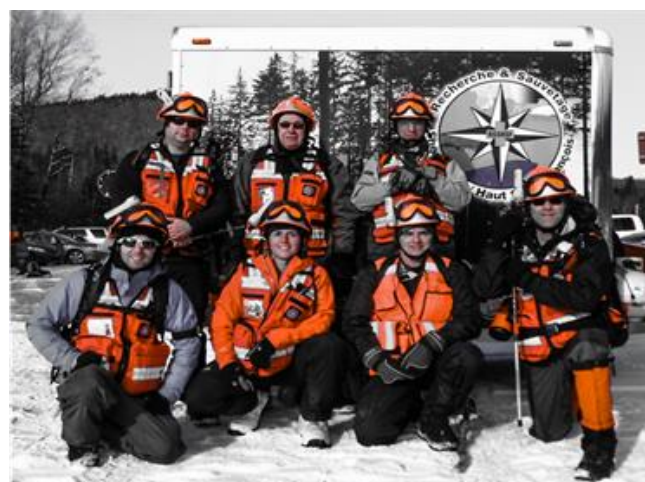


# LES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE

Chapitre 2



Un aperçu de l'implication de nos membres.

Partout au pays, il existe des groupes bénévoles impliqués dans des activités de recherche et sauvetage. Dans chacune des provinces et territoires, les bénévoles sont représentés par une association qui voit à l'encadrement des groupes qui en sont membres tout en prenant en considération la réalité de chaque province.

### **L'association :**

L'Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage (AQBRs) est un organisme sans but lucratif fondé en 2002. Elle regroupe actuellement plus de 30 organismes bénévoles



répartis à travers la province de Québec, donc plus de 500 membres passionnés. Peu importe la discipline à laquelle ils s'intéressent, les organismes membres de l'AQBRs sont indépendants les uns des autres. L'Association voit à l'accréditation et au déploiement de ces groupes à la demande des autorités policières et des familles éprouvées par la disparition d'une personne.

Notre association est sous l'égide un ministère de la Sécurité Publique du Québec.

L'AQBRs est présente sur les réseaux sociaux. Vous pouvez également consulter notre site web au :

[www.aqbrs.ca](http://www.aqbrs.ca)

### **Les membres :**

Les bénévoles impliqués en recherche et sauvetage proviennent de toutes les sphères de la société. Leur bagage personnel et leur expertise font d'eux une ressource inestimable. Chaque année, l'implication des bénévoles en recherche et sauvetage permet aux autorités de sauver des milliers de dollars. Leur dévouement est une source d'espoir pour les familles confrontées à la disparition d'un des leurs. Les membres d'un groupe « structuré » se portent volontaires, sans aucune rémunération, pour aider à l'exécution des interventions de recherche et de sauvetage au sol. Les bénévoles accrédités sont ceux qui ont complété un programme de formation et d'accréditation imposé par l'association provinciale qui les représente. Ils doivent atteindre des objectifs de rendement minimaux établis en fonction de leur niveau de compétence.

Les chercheurs bénévoles sont généralement des passionnés qui :

- Aiment aider;
- Sont en bonne forme physique;
- Aiment le travail d'équipe;
- Aiment apprendre;
- Ont du temps à consacrer à leurs activités.

En échange de leur grande implication, les bénévoles doivent avoir accès à un programme de formation et un encadrement rigoureux. C'est pourquoi ce manuel a été conçu. La reconnaissance de leurs acquis passe par le fait d'être déployés sur des opérations de recherche et sauvetage.

Les membres doivent être âgés d'au moins 18 ans pour être appelés sur une opération de recherche.

La personne qui s'implique en recherche et sauvetage doit s'attendre à être déployée en tout temps. Nous suggérons fortement un engagement de la part de l'employeur afin que les membres soient libérés rapidement. A ce sujet, les personnes intéressées doivent discuter avec les responsables du groupe auquel ils veulent adhérer.

En plus des périodes de formation et de déploiements, les bénévoles sont souvent appelés à participer à des simulations, des exercices, des activités de promotion, de sensibilisation et de financement. N'oubliez pas que le groupe consacre du temps à votre formation et qu'il compte sur votre participation.

### **Formation :**

Les groupes associés à l'AQBRs ont la responsabilité de former leurs membres afin que ceux-ci soient en mesure de répondre efficacement aux demandes d'interventions.

Dans la plupart des cas, la formation est offerte gratuitement aux membres. Certaines formations de base sont obligatoires soit :

- Carte et boussole;
- GPS;
- Techniques de recherche au sol;
- Protection d'une scène de crime ;
- Premiers soins et Réanimation cardiorespiratoire ;
- Télécommunications ;
- Toute autre formation jugée pertinente par son groupe en fonction de sa spécialisation.

Chaque groupe offre à ses membres de la formation optionnelle qui contribue à développer l'expertise du groupe.

### **Investissement personnel :**

Les membres des groupes associés à l'AQBRs doivent posséder un minimum d'équipement personnel comme l'équipement de sécurité et les vêtements appropriés aux conditions climatiques. La plupart des groupes fournissent à leurs membres un uniforme qu'ils doivent porter lors des activités du groupe. Dans la majorité des cas, l'achat de l'uniforme est aux frais du membre.

Les responsables du groupe vous informeront sur l'équipement et les vêtements appropriés. Il vous faudra également songer à l'acquisition des instruments de navigation comme la boussole et le GPS. Nul besoin de vous lancer dans ces dépenses immédiatement. Vous serez conseillés sur les meilleurs achats.

### **Toujours être prêt :**

Les nouveaux membres doivent profiter de la période précédant leur accréditation pour acquérir de nouvelles techniques et faire l'acquisition progressive des équipements dont ils auront besoin lors des déploiements qui se produisent souvent sans préavis.

Comme vous le verrez dans ce manuel, il est important de déployer les ressources spécialement entraînées le plus tôt possible afin d'augmenter les chances de survie d'une personne disparue dans un milieu souvent hostile.

Un déploiement rapide signifie souvent de rechercher une personne qu'on croit en mesure de répondre à l'appel des chercheurs. Il est donc essentiel de toujours être prêt à intervenir. Nous demandons aux bénévoles de s'assurer d'une période d'autonomie de 24 à 48 heures en prévoyant des vêtements adéquats aux variations brusques de température. Bien qu'aujourd'hui, un représentant du ministère de la Sécurité Publique du Québec assure l'aspect logistique d'une recherche, nous recommandons aux membres de prévoir de l'eau et de la nourriture en quantité suffisante.

Pour sa part, le membre doit acquérir et maintenir ses compétences de base et maintenir une bonne forme physique car le travail est très exigeant physiquement.

### **Sur les lieux :**

Sur les lieux de l'opération, les bénévoles doivent signer le registre des présences et être prêts à être déployés sur le terrain. Les autorités s'attendent que les bénévoles :

- Soient en nombre suffisant ;
- Soient prêts à accomplir les tâches qui leurs sont assignées ;
- Respectent leur rôle ;
- Soient autosuffisants ;
- Reconnassent leurs capacités et leurs faiblesses ;
- Répondent aux exigences minimales ;
- Portent l'équipement de sécurité et des chaussures appropriées ;
- Soient vêtus convenablement.

### **Protocole face aux médias :**

Souvenez-vous que les représentants des médias ont également une tâche à accomplir. Bien que le protocole veuille qu'un représentant des affaires publiques du service de police soit en constante communication avec les médias, nous ne sommes pas à l'abri de l'assaut de certains journalistes.

Tout en demeurant courtois, vous devez diriger les journalistes vers le représentant des affaires publiques. Si ceux-ci ont des questions concernant l'implication des bénévoles, les policiers les redirigeront vers un représentant de l'AQBR.

### **Le chercheur au sol :**

Le chercheur au sol doit avoir complété le processus d'accréditation. Il doit être en mesure de travailler sous les ordres d'un chef d'équipe en respectant les directives. Il doit avoir une excellente connaissance des notions de base imposées aux chercheurs.

### **Les exigences du chercheur au sol sont :**

- Connaître les procédures d'appel et de déploiement ;
- Connaître ses responsabilités ;
- Avoir complété le processus d'accréditation ;
- Porter les vêtements adaptés aux conditions climatiques ;
- Porter l'équipement de sécurité ;
- Bien maîtriser les outils d'orientation ;
- Connaître la façon de repérer et de traiter les indices.

## **Le chef d'équipe :**

Lors des opérations de recherche, les chefs d'équipes sont des responsables désignés et dont les compétences sont reconnues. Ils sont responsables d'une équipe de chercheurs déterminée en fonction du type de recherche utilisé. À moins de cas exceptionnels, seul le chef d'équipe a accès au poste de commandement. C'est lui qui reçoit les directives et qui a la responsabilité du compte-rendu des activités de son équipe.

Le chef d'équipe doit avoir les compétences de base de chercheur et être accrédité. Les chefs d'équipe ont la responsabilité de voir à ce que l'équipe qu'il dirige soit en mesure d'accomplir la mission qui lui est confiée. Pour cela, il doit avoir de bonnes aptitudes interpersonnelles.

## **Les exigences pour le chef d'équipe sont :**

- Avoir les compétences du chercheur de base ;
- Faire preuve de leadership ;
- Faire preuve de bonnes aptitudes de communication ;
- Être prêt à accepter des responsabilités supplémentaires ;
- Connaître les faits relatifs à l'urgence de la recherche ;
- Être en mesure d'évaluer la capacité de survie de l'équipe qu'il dirige ;
- Être en mesure d'évaluer les capacités émotives et physiques des chercheurs ;
- Avoir en tout temps une bonne compréhension de la sécurité de l'équipe ;
- Avoir une excellente connaissance des outils d'orientation ;
- Connaître les différentes techniques de recherche et sol ;
- Connaître la façon appropriée de rédiger les rapports ;
- Savoir improviser ;
- Connaître les systèmes radio.

## **Le gestionnaire de recherche :**

Le gestionnaire de recherche doit avoir les compétences de chercheur au sol et de chef d'équipe.

## **Les exigences du gestionnaire de recherche sont :**

- Avoir de bonnes aptitudes de communication ;
- Être en mesure de planifier en fonction de la nature, de la quantité et de l'expertise des ressources et leur assigner un territoire propice ;
- Être capable de coordonner l'utilisation des ressources ;
- Connaître les principes de gestion d'une recherche ;
- Être en mesure de faire le lien avec d'autres organismes ;
- Avoir de bonnes aptitudes pour diriger ;
- Avoir des aptitudes sur la rédaction de rapports ;
- Avoir une bonne connaissance de la relation avec les médias ;
- Être en mesure d'effectuer les sessions d'information et les débriefings opérationnels.

## **L'opérateur radio (registraire) :**

Le rôle de l'opérateur radio est de recevoir et de transmettre les messages aux équipes sur le terrain. Il travaille sous la direction du gestionnaire de recherche.

### **Les exigences de l'opérateur radio sont :**

- Avoir de bonnes aptitudes de communication écrites et orales ;
- Connaître le protocole d'utilisation de la radio ;
- Savoir tenir un journal radio ;
- Comprendre les procédures de recherche ;
- Comprendre la hiérarchie d'une recherche ;
- Être en mesure de reconnaître la priorité des messages ;
- Connaître les équipements dont il se sert ;
- Connaître l'importance de son rôle ;
- Connaître la sécurité des communications (codes et phonétique).

### **Le responsable de la logistique :**

Dans la plupart des recherches, un représentant du MSP assure l'aspect logistique. Par contre, lors des recherches complémentaires, le responsable logistique joue un rôle important dans le déroulement de la recherche.

### **Les exigences du responsable de la logistique sont :**

- Avoir de bonnes aptitudes de communication ;
- Avoir une bonne connaissance des différentes ressources, de leurs capacités et de leurs limites ;
- Connaître la hiérarchie de la recherche ;
- Savoir communiquer avec d'autres organismes ;
- Savoir tenir les dossiers et le journal radio ;
- Assurer le bien-être des chercheurs.

### **Le professionnalisme :**

Le professionnalisme d'un membre se traduit par sa façon de se vêtir, de communiquer et sa façon d'agir. Les groupes membres de notre association se doivent d'avoir un code d'éthique qui impose à leurs membres l'acquisition de compétences minimales tout en reconnaissant leurs habilités individuelles et en respectant leurs limites et le mandat qui leur est confié.

Le service de police qui intervient lors d'une disparition a une responsabilité civile envers le sujet et les membres de sa famille. Les autorités et les familles ont des attentes envers les chercheurs, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles. Il est souvent étonnant d'observer la réaction des membres des familles éprouvées par la disparition d'un des leurs lorsqu'ils voient les équipes de sauvetage arriver. Un membre qui porte un uniforme doit arriver préparé et formé. Sinon, la crédibilité de l'organisme et de l'ensemble de la communauté des bénévoles en recherche et sauvetage est entachée. Le respect des autres est un des critères les plus importants. Il n'y a pas de place pour l'égoïsme et les préjugés.

Un bénévole professionnel est toujours à l'affût de nouvelles connaissances ce qui se manifeste par sa participation régulière aux activités de son groupe et par sa disponibilité à être déployé tout en respectant ses engagements familiaux et professionnels.

Comme dans toute forme de structure, le monde de la recherche et du sauvetage doit être exempt de toute forme de discrimination, qu'elle soit d'ordre raciale, sexuelle, linguistique ou culturelle. La liberté d'expression doit être respectée à condition que le langage soit approprié.

Tout au long des opérations de recherche, on s'attend à ce que les membres agissent de façon professionnelle. Ils doivent respecter leurs limites et accepter les limites de leurs coéquipiers.

Afin d'être efficaces, les chercheurs doivent être dans un excellent état d'esprit. Nous avons tous nos préoccupations journalières et nous faisons de notre mieux pour aider. Les préoccupations personnelles, l'épuisement, les idées préconçues et notre état de santé ont une influence sur la façon dont nous cherchons. Un chercheur qui doute de ses facultés physiques ou mentales doit en informer son chef d'équipe et être retiré de la ligne de recherche. Il n'y a pas de honte à le faire, bien au contraire. Le chercheur qui avoue humblement son incapacité de poursuivre les recherches fait preuve de professionnalisme.

A la fin de l'opération, les membres sont appelés à participer à la démobilisation et au démantèlement des installations. Ils doivent demeurer disponibles pour faciliter la rédaction du rapport d'opération et répondre aux questions si nécessaire. À plusieurs occasions, une opération de recherche se termine par un compte-rendu auquel tous les membres doivent participer.

### **L'accréditation :**

L'accréditation des membres se fait sous la supervision du ministère de Sécurité Publique du Québec et de l'AQBRS. Chaque personne doit s'attendre à passer les examens de certification qui se fait en deux étapes :

- La réussite d'un examen théorique;
- La réussite d'un examen pratique.

Les responsables des groupes vous fourniront les informations et la formation qui vous permettront de réussir ces examens.

### **Programme de prévention :**

Les membres de l'AQBRS diffusent le programme AdventureSmart. Ce programme comporte plusieurs volets touchant les mesures de sécurité à adopter lors des activités en plein-air dont le programme: « Pour survivre, reste près d'un arbre ».

**Reste près d'un arbre** est un programme d'AdventureSmart qui aide les enfants perdus à survivre dans les bois. Cette présentation est destinée aux enfants de la maternelle à la 5<sup>ème</sup> année. Il enseigne aux enfants comment ne pas se perdre dans les bois, et ce qu'il faut faire lorsqu'ils se perdent.

Le programme a été développé aux États-Unis suivant la recherche de Jimmy Beveridge en 1981 « Reste près d'un arbre et Survivre » et a été adapté par la GRC au Canada. Cette présentation inclus des démonstrations, des jeux ainsi qu'une vidéo de 17 minutes des présentateurs d'AdventureSmart qui partagent leurs connaissances de la survie et de la vie en plein air. Il y a quatre règles simples qui sont essentielles pour les présentations « Reste près d'un arbre » :

- Dis à un adulte où tu t'en vas.
- Si tu te perds, reste près d'un arbre.
- Reste au chaud et sec.
- Aide les sauveteurs en répondant à leurs appels.





## Programme neige—sécurité et éducation

Conçu pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, le programme Neige –Sécurité et éducation (PNSE) est une présentation multimédia interactive qui enseigne les éléments essentiels de sécurité lors de la pratique de sports d’hiver. Ce programme préconise l’utilisation d’équipements appropriés en plus de transmettre les connaissances nécessaires afin de réduire les risques et ainsi, prévenir les accidents lors de la pratique d’activités hivernales.



La présentation est divisée en deux parties :

1) Jouer en sécurité dans les endroits aménagés :

- Les règles de sécurité pour les skieurs et les planchistes;
- Lors d’une sortie scolaire dans une station de ski locale ou encore lors d’une fin de semaine avec la famille et des amis.

2) Hors des sentiers battus :

- De quoi avez-vous besoin dans l’arrière-pays?
- Préparation pour la pratique d’activités hors des sentiers battus, dans des zones montagneuses;
- Pour ceux qui prévoient skier, faire une excursion ou encore faire une randonnée en motoneige hors des limites d’un centre de villégiature.

Les présentations du PNSE abordent les sujets suivants :

- Le Code de conduite en montagne;
- La signalisation dans les stations de ski;
- Les dangers de l’arrière-pays associés aux activités « hors des sentiers battus »;
- Les avalanches et la nécessité d’être bien préparé grâce à une éducation et une formation supplémentaires en matière d’avalanche et à un équipement approprié.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web d’AdventureSmart à l’adresse suivante :

<https://www.adventuresmart.ca/french/index.php>

### Couverture de risque :

Lorsqu’ils sont appelés à intervenir à la demande des policiers et durant leur formation, les bénévoles accrédités sont couverts par la CSST par l’entremise du ministère de la Sécurité Publique du Québec dans le cadre du programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage. Lors des opérations, le MSP voit également au support logistique tellement important.

Le ministère de la Sécurité Publique prévoit aussi le remboursement des dépenses de déplacement des membres lors des opérations de recherche.

Lorsqu’ils organisent un entraînement commun, les responsables des groupes peuvent obtenir une autorisation visant à couvrir les membres accrédités présents en cas de blessures. Ils doivent faire parvenir le formulaire de demande ci-joint à l’AQBRS 48 à 72 heures avant la tenue de l’activité. **(Annexe 16)**



## Équipements de sécurité :

Suite à l'obtention d'un Fond de Nouvelles Initiatives (FNI), le MSP a fait l'acquisition de casques et dossards qui ont été distribués aux membres de l'AQBRS. Malheureusement, ces équipements ne sont plus disponibles. L'entente étant entre les membres et le MSP, l'AQBRS s'est déchargée de toute responsabilité.

## Autres disciplines :

La plupart des membres de l'AQBRS sont des chercheurs au sol qui effectuent des recherches en ligne adaptées aux différentes circonstances de la disparition.

Par contre, certains membres choisissent de s'impliquer dans la formation d'équipes canines spécialisées en recherche et sauvetage. Cependant, il faut être conscient de l'investissement en temps qu'exige la formation d'un chien.

En plus des exigences de base, nos équipes canines sont soumises à des tests de qualification rigoureux.



Une trousse d'information pour les maîtres-chiens est également disponible sur notre site web.

D'autres personnes choisissent plutôt de s'impliquer à titre d'opérateur de véhicules tout-terrain ou de motoneiges pour des activités de recherche et/ou de sauvetage. Ils doivent également respecter des normes de certification de l'association.

## Programme de crédit d'impôt :

A compter de l'année fiscale 2014, les canadiens impliqués dans des activités de recherche et sauvetage peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 3000\$ à conditions qu'ils aient effectué au moins 200 heures de bénévolat, incluant les rencontres, la formation et les opérations de recherche. Ces heures doivent être compilées de façon appropriée afin de servir de justification.

## Les groupes membres :

L'AQBRS représente une trentaine de groupes membres. Les groupes doivent être composés de bénévoles impliqués dans des activités de recherche et/ou de sauvetage ou qui désirent le faire. En accord avec les statuts et règlements de l'association, les responsables des groupes doivent soumettre une demande d'adhésion qui est étudiée par les membres du conseil d'administration.

Les groupes doivent payer à l'AQBRS une cotisation annuelle équivalente à 5\$ par membre.

L'AQBRS reconnaît la libre gestion des groupes membres en ce qui a trait à leur régie interne. Chacun de ces groupes est libre d'évoluer dans d'autres champs de compétence que la recherche et sauvetage et d'être membre d'autres associations. Par contre, l'association provinciale a le mandat de voir à ce que les responsables des groupes enseignent à leurs membres les notions nécessaires en recherche et sauvetage au sol tel qu'exigé par les services policiers.

Les représentants des groupes sont responsables de la formation de leurs membres. Par contre, ils peuvent demander l'assistance d'autres groupes pour compléter les formations qu'ils ne sont pas en mesure de donner à leurs membres.

Ils doivent s'assurer de l'accréditation et de la disponibilité des membres lors des déploiements. Les groupes sont responsables de l'acquisition du matériel requis par leur champ d'expertise comme des VTT, poste de commandement, matériel d'évacuation, etc...

Vous trouverez à l'**Annexe 10** une liste de matériel proposé. Cette liste est tirée des documents issus du projet FORs.

### **Les coordonnateurs de district :**

Les coordonnateurs bénévoles font partie intégrante de la structure opérationnelle de l'Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage. Ils sont bénévoles au sein d'un groupe membre de l'AQBRS et dans le cadre de leurs fonctions de coordonnateurs, ils relèvent directement du comité d'administration de l'Association, plus particulièrement du responsable des opérations.

Ils jouent un rôle primordial sur le plan opérationnel, puisqu'ils sont impliqués directement dans le processus de mobilisation de la sécurité civile. Ils représentent l'AQBRS sur le terrain, lors des opérations recherches et sauvetage de personnes disparues. Certains de nos coordonnateurs ont choisi de nommer un adjoint qui les aide lors des déploiements et les remplace lors de leurs absences.

### **Élections:**

Les élections des coordonnateurs de districts se tiennent aux trois ans. Les candidats doivent démontrer qu'ils n'ont aucun antécédent judiciaire.

### **Responsabilités des coordonnateurs :**

- Recevoir les appels du centre des opérations gouvernementales ;
- Voir à la mobilisation des groupes de son district ;
- Sur les opérations, voir à l'enregistrement et la démobilisation des bénévoles ;
- Maintenir un lien avec le responsable de l'opération et le représentant du MSP ;
- Tenir le responsable des opérations de l'AQBRS au courant du développement de l'opération ;
- Informer le responsable des opérations de l'AQBRS de toute demande de ressources supplémentaires ;
- Aviser le responsable des opérations de l'AQBRS de la démobilisation des membres ;
- Signer les formulaires de réclamations des membres de son district ;
- Après chaque mobilisation, fournir un Rapport opérationnel (**En annexe**) au responsable des opérations de l'AQBRS ;
- Superviser le processus d'accréditation des bénévoles ;
- Agir comme agent de liaison entre les responsables des groupes membres et les membres du CA de l'AQBRS ;
- Faire la promotion de l'Association.

### **Les bénévoles spontanés :**

Les bénévoles spontanés sont des personnes non-formées qui se présentent sur les lieux d'une opération dans le but d'aider aux recherches. Ceux-ci sont sous la responsabilité des autorités policières. On ne les utilise qu'en cas de grande nécessité, à la discrétion du gestionnaire de recherche. Étant souvent vêtus de façon inconvenable ou accompagnés d'enfants, au besoin, on leur assignera des tâches moins complexes.

### **La règle du bon samaritain :**

Une disposition particulière du code civil du Québec (article 141) protège contre toute poursuite le citoyen ou la citoyenne qui, de bonne foi, porte secours à une personne en danger à moins qu'il commette une faute grave.

---

### **Bibliographie**

**Code civil du Québec**

**Carnet technique – Laboratoire d'expertise en recherche et plein-air**